

Service de la Séance

PARIS, le 12 juillet 2010

**ORGANISATION DE LA DISCUSSION
DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2011**

La Conférence des Présidents du mardi 6 juillet 2010 a organisé la discussion du projet de loi de finances pour 2011.

I. – CALENDRIER DE LA DISCUSSION

La discussion générale du projet de loi de finances pour 2011 **commencera le mardi 19 octobre, après-midi**. Le vote solennel sur l'ensemble de la première partie aura lieu le mardi 26 octobre, après les questions au Gouvernement.

La semaine du mardi 26 au vendredi 29 octobre sera consacrée au projet de loi de financement de la sécurité sociale, dont le vote solennel sera organisé le mardi 2 novembre, après les questions au Gouvernement.

La discussion des missions de la **seconde partie** du projet de loi de finances aura lieu pendant les deux premières semaines de novembre, à partir du mardi 2 novembre après-midi. Cette période comporte un jour férié, le jeudi 11 novembre. L'Assemblée ne siégera pas le soir du mercredi 10 novembre, ni la journée du vendredi 12 novembre.

Le **vote solennel sur l'ensemble** du projet est programmé le **mercredi 17 novembre**.

II. – ORGANISATION DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE DE LA PREMIÈRE PARTIE

La Conférence des Présidents a fixé à **six heures** le temps attribué aux groupes dans la discussion générale, soit :

- Groupe UMP	2 h 55
- Groupe SRC	2 h 00
- Groupe GDR	30'
- Groupe NC	30'
- Députés non inscrits	5'

III. – ORGANISATION DE LA SECONDE PARTIE

1- Pour la seconde partie du projet de loi de finances, la Conférence des Présidents a établi une liste de **28 discussions budgétaires**. Elle a décidé que **10 de ces discussions** se dérouleront en séance selon la procédure classique et que **18** feront l'objet de la procédure d'examen en **commission élargie** (voir liste en annexe).

Ces réunions, ouvertes à tous les députés ainsi qu'à la presse, feront l'objet de mesures de publicité comparables à celles de la séance publique (en particulier, leurs travaux seront annexés au compte rendu intégral des débats).

2- La discussion en séance publique aura lieu selon deux modalités :

- les **budgets ayant fait l'objet d'un examen en commission élargie** ne feront l'objet, en séance publique, que d'un débat restreint auquel prendront part le ministre, pour une brève intervention, et un orateur par groupe, pour une « explication de vote » de 5 minutes, avant le vote des crédits, des articles rattachés et, éventuellement, des amendements les concernant.

- les **autres budgets** seront examinés selon la procédure habituelle en deux phases (phase d'interventions générales des rapporteurs des commissions, des orateurs des groupes et du Gouvernement, puis phase de questions suivies de réponses immédiates des ministres). Il est recommandé aux membres du Gouvernement de s'en tenir à une seule intervention d'ordre général, après les orateurs inscrits dans la première phase.

3- La durée globale d'organisation de la discussion des missions de la seconde partie qui ne seront pas examinées en commission élargie a été fixée par la Conférence des Présidents à **33 h 15**, ainsi réparties :

. Gouvernement (temps de réponse aux questions non compris)	6 h 30
. Commissions	8 h 30
- Finances	4 h 15
- Commissions saisies pour avis	4 h 15
. Affaires culturelles	0 h 45
. Affaires économiques	0 h 30
. Affaires étrangères	0 h 40
. Affaires sociales	0 h 30
. Défense	1 h 00
. Lois	0 h 50

. Groupes	18 h 00
- UMP.....	6 h 55
- SRC.....	6 h 45
- GDR.....	2 h 15
- NC.....	2 h 05

. Non-inscrits* **0 h 15**
(dans la limite de deux questions ou d'une intervention par député non inscrit pour l'ensemble de la discussion des missions).*

Ces temps comprennent toutes les interventions, à l'exception des réponses du Gouvernement aux questions posées dans la deuxième phase du débat et de la discussion des amendements.

Il appartiendra au Gouvernement, à chaque commission et à chaque groupe de **répartir librement le temps global** qui leur a été attribué entre les 10 discussions ne faisant pas l'objet d'un examen en commission élargie.

Le **calendrier détaillé de la discussion** sera établi par la Conférence des Présidents au mois d'octobre.

ANNEXE
LISTE DES DISCUSSIONS BUDGÉTAIRES - PLF 2011

Discussion en commission élargie	
1)	Aide publique au développement
2)	Administration générale et territoriale de l'État
3)	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales ; compte spécial : Développement agricole et rural
4)	Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation
5)	Direction de l'action du Gouvernement ; budget annexe : Publications officielles et information administrative
6)	Écologie, développement et aménagement durables ; budget annexe : Contrôle et exploitation aériens ; comptes spéciaux : Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route ; Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres
7)	Économie ; comptes spéciaux : Accords monétaires internationaux ; Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics
8)	Engagements financiers de l'État ; provisions ; remboursements et dégrèvements
9)	Enseignement scolaire
10)	Gestion des finances publiques et des ressources humaines ; régimes sociaux et de retraite
11)	Médias
12)	Politique des territoires
13)	Pouvoirs publics ; Conseil et contrôle de l'État
14)	Recherche et enseignement supérieur
15)	Solidarité, insertion et égalité des chances
16)	Sécurité
17)	Sécurité civile
18)	Travail et emploi

Discussion en séance publique	
1)	Action extérieure de l'État
2)	Culture
3)	Défense
4)	Immigration, asile et intégration
5)	Justice
6)	Outre-mer
7)	Relations avec les collectivités territoriales
8)	Santé
9)	Sport, jeunesse et vie associative
10)	Ville et logement